

**PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION SUIVIS
DANS L'ÉTABLISSEMENT DE LA STRUCTURE DE CAPITAL**

COMPOSANTES	ORDONNANCES	MÉTHODES
PRINCIPES	G-203 G-265	La structure de capital reflète l'ensemble des dettes et capitaux propres de la société qui sont requis pour le financement de son exploitation.
TITRISATION DE COMPTES À RECEVOIR	D-90-56	La titrisation de comptes à recevoir des clients est une transaction financière qui implique la vente de comptes à recevoir à une institution financière moyennant des frais financiers avantageux. Le produit de cette vente peut être utilisé pour racheter par anticipation une dette à long terme à coupons d'intérêts élevés ou pour réduire la dette à court terme. Les dettes ainsi remboursées sont remplacées dans la structure de capital par un montant équivalent provenant de la titrisation de comptes à recevoir.
EMPRUNT À TAUX FLOTTANT	G-265 G-296 G-367	La somme des soldes en début d'exercice et des 12 mois de la période témoin est divisée par 13.
CRÉDITS À TERME	G-415 G-426	La somme des soldes en début d'exercice et des 12 mois de la période témoin est divisée par 13.
DETTE OBLIGATAIRE	G-265 G-296	La somme des soldes en début d'exercice et des 12 mois de l'année témoin est divisée par 13. Ces soldes sont réduits des montants de rachat de la dette prévus au cours de l'année témoin.

COMPOSANTES	ORDONNANCES	MÉTHODES
COÛT DE LA DETTE OBLIGATAIRE	G-265 D-2013-106	Le coût moyen de la dette obligataire est calculé sur la moyenne des 13 soldes mensuels sur lesquels on applique le taux réel d'intérêt sur 12 mois de chacune des émissions concernées excluant la dette de 150 millions venant à échéance le 10 juillet 2036, laquelle détient un taux d'intérêt « présumé ». À ce montant, nous ajoutons l'amortissement des frais de la dette.
COÛT DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES	G-265 D-90-75	Le coût effectif moyen des actions privilégiées est calculé sur la moyenne des 13 soldes mensuels après avoir soustrait les coûts d'émissions. Le montant des dividendes sur 12 mois versés sur chacune des catégories d'actions, divisé par la moyenne des 13 soldes donne le coût effectif moyen. Les nouvelles émissions des actions privilégiées sont présumées afin d'obtenir un ratio de 7,5 %.
AVOIR DES ACTIONNAIRES	G-296 G-339 D-90-75 D-92-36 D-93-51 D-93-71 D-2004-196	La somme des soldes en début d'exercice et des 12 mois de la période témoin est divisée par 13. Le ratio de l'avoir des actionnaires par rapport à la structure de capital se situe à 38,5 % pour la période témoin. Le montant de l'avoir des actionnaires a été régularisé pour exclure la portion de l'équité dans les activités non reliées à la distribution du gaz naturel.

COMPOSANTES	ORDONNANCES	MÉTHODES
RENDEMENT SUR L'AVOIR DES ACTIONNAIRES	G-339 D-99-11 D-2004-196 D-2004-51 D-2008-140 D-2009-156 D-2013-085 D-2014-078 D-2015-076 D-2017-014	Pour la Cause tarifaire 2018, le taux de rendement sur l'avoir des actionnaires ordinaires de Gaz Métro a été approuvé par la Régie dans les décisions D-2017-014 et D-2015-076.